

« Mon chef d'œuvre en 180 secondes »

À l'issue de votre formation, vous présentez un chef d'œuvre, réalisé individuellement ou collectivement, qui vous permet de démontrer l'étendue et la diversité de vos talents. Ce chef d'œuvre est le fruit de deux années de recherches, de tâtonnements et de choix qui témoignent de l'évolution de votre pensée, nourrie par les échanges avec vos professeurs et entre vous. Il matérialise un cheminement, une démarche qui peu à peu s'est structurée et démontre votre capacité à passer de l'idée au projet.

Le projet

En vous inspirant d'un genre cinématographique de votre choix, vous réalisez un film de 180 secondes qui présentera votre chef d'œuvre, depuis l'idée initiale jusqu'à sa réalisation.

Votre film pourra répondre aux questions suivantes :

- Quels choix avez-vous faits, et pourquoi ;
- Les difficultés rencontrées et la manière de les résoudre ;
- Les personnes qui ont contribué à la réussite de votre projet, et comment ;
- Ce qui vous rend fier ;
- Vos projets d'avenir

La réalisation peut être individuelle ou collective. Dans ce cas elle peut concerner un petit groupe d'élèves ou la classe entière.

Deux catégories sont ouvertes, l'une pour les élèves de terminale CAP, l'autre pour les élèves de terminale bac professionnel.

Les consignes

Ce que nous attendons : une production originale, créative, étonnante, où vous présenterez la manière dont vous êtes passés de l'idée de votre chef d'œuvre à sa réalisation.

Vous choisirez librement un genre cinématographique : la comédie, le documentaire, le western, le film de super héros, le drame, le polar, la comédie musicale, le film d'aventure, le film muet, le film historique...

Les contraintes :

- ni plus ni moins de 180 secondes, auxquelles s'ajoute un générique (réalisateurs, établissement, classe, remerciements...)
- le film, qui associera les professeurs des disciplines générales et professionnelles devra être tourné principalement à l'atelier, sur les plateaux techniques ou en situation de formation professionnelle ;
- pas de musique, sauf si elle est originale ou libre de droits ;
- pas de dialogues, mais une ou plusieurs voix off, des sons d'ambiance

Retour des films : le 31 mai 2023 au plus tard

La valorisation

Les films seront à déposer sur la chaîne Toutapod de la DAAC, par un professeur de l'établissement, avec l'accord du chef d'établissement pour qu'il soit diffusé. Les établissements se chargent de s'assurer des droits de diffusion de l'image des élèves et des personnes qui apparaissent dans le film.

Les films seront valorisés sur le site de la DAAC Bretagne : <https://daac.ac-rennes.fr/>

Une cérémonie de remise des prix sera organisée avant les congés d'été. Pour chaque catégorie, trois prix seront remis :

- Grand prix
- Prix de la réalisation
- Prix du scénario

Moteur... Action !